



Réunie ce 13 septembre 2012, la profession d'**orthophoniste** : étudiants, centres de formation universitaires, syndicats professionnels, société savante en orthophonie, confédérations syndicales, a réaffirmé sa détermination à voir reconnaître la

formation initiale

en cinq ans, au

grade Master

(300 ECTS).

Depuis quatre ans, nous travaillons avec les représentants des ministères à la réingénierie du diplôme d'orthophonie, selon une méthodologie précise et le modèle imposé par le processus de Bologne : Licence-Master-Doctorat.

En mars 2011, les représentants du ministère de l'Enseignement supérieur ont proposé la reconnaissance de la formation des orthophonistes au grade Master, pour permettre l'exercice de la profession sur le territoire français tel que décrit dans les référentiels validés par le ministère de la Santé. Seul ce niveau de formation sera le garant du maintien de la qualité des soins par des orthophonistes aptes à exercer l'ensemble de leur champ de compétences.

L'autorisation d'exercer la profession d'orthophoniste doit être délivrée à un seul niveau : le grade Master. Cela constitue une garantie pour les patients du maintien d'un accès aux soins de qualité pour tous.

En urgence, nous demandons à être reçus tous ensemble par madame la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour leur exposer les éléments de ce dossier et permettre que notre travail aboutisse enfin.

Écrit par FNO

Mercredi, 19 Septembre 2012 11:55 -
